

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COLOMBEY-LES-BELLES  
(MEURTHE-ET-MOSELLE)**

Date de convocation : 11 Décembre 2019

Date d'affichage : 20 Décembre 2019

**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le dix-sept Décembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme FLORENTIN Annie, Maire.

Présents : M. BAUER Alain, M. CHARPENTIER David, Mme CROSNIER Nathalie, Mme FLORENTIN Annie, M. HENRION Michel, Mme JORT Nathalie, Mme MOREAU Geneviève, Mme MOREL Margot, M. NAVARRE Gaëtan, Mme PESCARA Jacqueline, M. REGOLI Adolphe, M. VUILLEMARD Laurent, M. WECKERING Gérard

Absente excusée : Mme ARCADE Laurie

Monsieur CHARPENTIER David a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 29 Octobre 2019 est adopté.

**DELEGATION DE POUVOIR**

Mme le Maire fait état des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir :

● Non exercice du droit de préemption sur les propriétés de :

- Mr et Mme LAGARDE Julien pour un terrain et une maison situés 61 chemin du Clesson et cadastrés ZI 184
- Mr BARCI Ludovic et Mme CASTEGNARO pour une maison et un terrain situés 1, rue de la Marosse, cadastrés AB 365
- Mr et Mme ROUYER Alexandre, pour la maison et le terrain situés 11 Val de Moncel, cadastrés ZI n° 246
- Monsieur CASASOPRANO Eddy et Madame DUMOULIN Aurore, pour une maison et un terrain situés 24 rue Alexandre III, cadastrés AB 119

● DECISIONS :

- d'accepter le montant de l'indemnité versée par la Compagnie d'assurances AXA France IARD de NANTERRE, soit la somme de 721,01 euros, correspondant au montant du sinistre relatif à la détérioration d'un panneau de signalisation passage piétons à énergie solaire rue Carnot, à proximité du restaurant « Chez Jules », par un véhicule identifié et de renoncer à tout recours contre GROUPAMA et les assurances AXA.

- de prononcer la reprise de 62 concessions, dont la liste est disponible en Mairie, définitivement constatées à l'état d'abandon et de reprendre, par arrêté municipal, lesdites concessions au nom de la Commune. Les terrains repris, une fois libérés de tout corps, seront réattribués par la Commune pour de nouvelles sépultures ou feront l'objet d'un réaménagement,

- de signer un nouveau contrat d'assurance VILLASSUR (contrat n° 41665909) avec GROUPAMA à effet du 1er Janvier 2020, dont la nouvelle cotisation annuelle toutes taxes comprises s'élève à 10 298,28 €, tenant compte de l'abandon de la compétence eau potable au Syndicat Mixte des Eaux du Toulouis Sud.

- de passer un bail de location, suite au départ de l'ancien locataire, avec Madame Nancy RUCKERT, appartement 2ème étage – Porte gauche de l'immeuble communal 34, rue de la Marosse, pour un loyer mensuel de 332,07 €+ 25,00 € de provision sur charges à compter du 1er Décembre 2019.

- de passer un bail de location, suite au départ des anciens locataires, à compter du 5 Décembre 2019 avec Monsieur Mathéo DULAY pour l'appartement 1er étage – Porte droite de l'immeuble 2, rue de l'Eglise pour un loyer mensuel de 338,28 euros auquel s'ajoute 25,00 euros de charges

• Commande à :

. **ENTREPRISE CLEMENT SAS de Foug 54 570**, pour la vérification et la révision de la toiture du local de traitement des eaux pour un montant TTC de 1 815,60 euros.

. **SUEZ OSIS EST de REMIREMONT 88 200**, pour le nettoyage des avaloirs de la Commune pour un montant TOTAL de 120,00 HT de matériel / jour + 11 euros HT par avaloirs (environ 250) et des frais administratifs et techniques pour 12,90 HT.

. **HERREYE ET JULIEN, géomètres à TOUL 54 200**, pour des travaux de relevés topographiques relatifs au tracé de canalisations d'assainissement en terrains privés pour établissement de servitudes pour un montant TTC de 1 596 euros.

. **FPROSSED de RABASTENS 81 800**, pour l'achat de matériels pour débouchage réseaux assainissement pour un montant TTC de 626,21 euros.

. **François LOHR, artisan peintre de COLOMBEY-LES-BELLES 54170**, pour des travaux dans un immeuble communal 6, Place de l'Hôtel de Ville (réfection des peintures plafonds, murs et portes) pour un montant TTC de 3 968,25 euros.

. **SUEZ OSIS EST de REMIREMONT 88 200**, pour le pompage et nettoyage du regard où se trouvent les pompes de relevage au lagunage pour un montant TOTAL TTC de 600 euros.

. **SIGNAUX GIROD de CHAVELOT 88 150**, pour l'achat d'une batterie et de son boîtier étanche (panneau solaire) pour un montant TOTAL TTC de 481,01 euros.

. **PAYSAGES – PEPINIERES HURSTEL Jean-Paul de SAULXURES-LES-NANCY 54 420**, pour la reprise de l'engazonnement autour du City stade pour un montant TOTAL TTC de 1 497,60 euros.

. **JVS MAIRISTEM de CHALONS EN CHAMPAGNE 51 000**, pour le remplacement et l'installation de 2 postes informatiques du secrétariat de Mairie pour un montant TOTAL TTC de 2 868,00 euros.

. **ORANGE de PARIS 75**, pour la signature d'un contrat de flottes mobiles (6 lignes) pour un montant HT de 103,37 euros / mois et l'achat de 6 téléphones portables pour un montant HT de 179,40 euros.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **3.2 Aliénation**

. **2019-12-01 - Cession d'une bande de terrain issue de la parcelle communale AB n° 134 'Le Bas de Colombey »**

## **FINANCES LOCALES**

### **7.1 Décisions Budgétaires**

#### **. 2019-12-02 - Décision Modificative n°2 sur le Budget Général – Ouverture de Crédits**

#### **DCM 2019.12.01 – DOMAINE ET PATRIMOINE – 3.2 Aliénations**

Cession d'une bande de terrain issue de la parcelle communale AB n° 134 'Le Bas de Colombey »

Mme le Maire expose à ses Collègues que le passage mitoyen existant entre la propriété cadastrée AB n°283 appartenant à Mr et Mme Richard HERRIOT et la propriété communale cadastrée AB n°134 (ancien Centre de Secours) fait partie intégrante de la parcelle communale AB n°134 et fait l'objet d'une servitude de passage au profit de la propriété AB 283 de Mr et Mme HERRIOT.

Afin de clarifier la situation juridique de ce passage et tenir compte des aménagements réalisés par les propriétaires successifs de la propriété AB n°283, une rencontre s'est déroulée en Mairie le 31 Octobre 2019 en présence de Maître BURTE, notaire à Colombey-les-Belles, Mr HERREYE, géomètre mandaté par la Commune, Mr et Mme HERRIOT et les représentants de la Municipalité.

Sur le conseil de Maître BURTE, un accord de principe a été pris pour que la Commune cède cette bande de terrain d'environ 40 m<sup>2</sup>, située en zone UA du Plan d'Occupation des Sols, à Mr et Mme HERRIOT pour la somme forfaitaire de 1000,00 euros, étant entendu que l'acte notarié en découlant contiendrait un certain nombre de servitudes, de passage notamment, au profit de la Commune de Colombey-les-Belles.

VU la lettre d'accord de Mr et Mme HERRIOT sur les conditions de la transaction en date du 1<sup>er</sup> décembre 2019,

VU l'esquisse de division du cabinet HERREYE / JULIEN, géomètres à Toul,

Il est proposé d'accepter la cession d'une bande de terrain d'environ 40 m<sup>2</sup> au prix forfaitaire de 1000,00 euros. Il est précisé que les frais afférents à la transaction (bornage, notaire) seront à la charge des acquéreurs, Mr et Mme HERRIOT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la vente d'une bande de terrain d'environ 40 m<sup>2</sup> issue de la propriété communale cadastrée section AB n° 134 lieu-dit « le bas de colombey », au profit de Mr et Mme Richard HERRIOT demeurant 4, rue Alexandre III à Colombey-les-Belles, au prix forfaitaire de 1 000,00 euros ; tous les frais inhérents à cette transaction (géomètre, notaire) étant à la charge des acquéreurs,
- CHARGE l'étude de Maîtres ABBO- BURTE de Colombey-les-Belles de la rédaction de l'acte notarié qui mentionnera les servitudes grevant le terrain au profit de la Commune,
- AUTORISE Madame le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint en cas d'absence du Maire, à signer tout document relatif à cette affaire ainsi que l'acte authentique.

#### **DCM 2019.12.02 – FINANCES – 7.1 Décisions Budgétaires**

Décision Modificative n°2 sur le Budget Général – Ouverture de Crédits

Afin d'ajuster les crédits inscrits à la Section d'Investissement sur le programme de réfection de la Voirie du Hameau du Bosquet suite au résultat de l'appel d'offres et tenir compte de la réalisation d'un chemin d'accès le long du parking de l'école, non prévue au Budget Primitif, il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants sur le Budget de la Commune :

- SECTION INVESTISSEMENT :

- Chapitre 020 – dépenses imprévues : .....- 15 000,00 €
- Article 2151-9116 – Travaux de voirie Communale : .....+ 15 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le virement de crédits détaillé ci-dessus.

Ont signé le registre

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
REGOLI Adolphe		CROSNIER Nathalie	
HENRION Michel		FLORENTIN Annie	
MOREAU Geneviève		PESCARA Jacqueline	
WECKERING Gérard		CHARPENTIER David	
BAUER Alain		JORT Nathalie	
VUILLEMARD Laurent		MOREL Margot	
ARCADE Laurie	ABSENTE	NAVARRE Gaëtan	